



Règlement intérieur, saison 2025-2026

1. Présentation:

Cendrillon est une association de danse classique et contemporaine située à Villeneuve d'Ascq, composée d'un bureau et d'un conseil d'administration bénévoles et de professeurs diplômés d'Etat.

L'association existe depuis 1986.

2. Cours:

Les cours sont dispensés sur l'ensemble de l'année scolaire de septembre à juin, hors vacances scolaires. Exceptionnellement, il peut-être proposé des cours de rattrapage, facultatifs, les dimanches matins et/ou pendant les vacances scolaires en cas d'absence du professeur.

Le planning est édité à l'approche des inscriptions et peut-être soumis à des changements jusqu'à septembre.

L'association dispose de deux studios municipaux Villeneuvois : le studio Alfonso Cata (place Cadet Rousselle) et le studio Thalès (18 allée Thalès).

Le professeur désigne le cours adapté à l'élève en fonction de son âge et de son niveau, dans l'intérêt de la progression de l'élève et du groupe.

Chaque élève doit arriver au moins dix minutes avant le début du cours et être prêt en tenue de danse :

- Eveil/ Initiation :
Justaucorps, collant sans pied ou legging (*pas de couleur imposée*)
Cheveux attachés (chignon, queue, tresse)
- Classique :
Justaucorps (*pas de couleur imposée*), collants, demi-pointes/pointes.
Chignon
- Contemporain :
Legging, T-shirt, pieds nus. Il peut être demandé des genouillères et des chaussettes.
Cheveux attachés (chignon, queue, tresse)

Les bijoux sont déconseillés. L'élève évite d'apporter tout objet de valeur lors des cours; l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Chaque adhérent respecte le professeur, les bénévoles de l'association, les autres élèves, le matériel et les locaux mis à disposition.

L'enfant mineur reste sous la responsabilité de son accompagnant jusqu'à sa prise en charge par le professeur.



Dès la fin du cours, l'élève n'est plus sous la responsabilité du professeur; si l'adhérent mineur est autorisé à rentrer seul, merci d'en informer le professeur.

La présence des parents et des accompagnants n'est pas autorisée pendant les cours et les répétitions du spectacle sauf dans le cadre de journées "**Portes Ouvertes**" organisées en décembre.

Les dates des "Portes Ouvertes" seront communiquées aux adhérents entre septembre et novembre.

3. Absences

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Merci de justifier toute absence au préalable sur le formulaire "[je préviens mon absence](#)" : rubrique adhérent, site cendrillondanse.fr

En cas d'absence du professeur, un e-mail vous sera envoyé (sur l'adresse renseignée sur le formulaire d'inscription); il appartient aux adhérents de s'assurer que le cours ait bien lieu.

4. Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes prioritairement à nos adhérents du 1er juin au 6 juillet 2025. L'ouverture de nos inscriptions pour tous débute le 15 juillet 2025.

Les inscriptions débutent par un formulaire (*demande d'inscription*) rempli en ligne (envoyé par email ou à retrouver sur notre site internet cendrillondanse.fr)

Dès la validation de l'inscription par le bureau et le professeur, un email de confirmation vous est envoyé à l'adresse email renseignée, comprenant l'attribution au cours, les modalités de paiements et les informations relatives à la rentrée.

L'effectif maximal est de 15 élèves /cours.

En cas de cours complet, l'élève est automatiquement placé sur liste d'attente. Vous serez rappelé, par ordre chronologique d'inscription, en cas d'arrêt d'un élève du cours.

Les élèves sont accueillis dès 4 ans; jusqu'à deux cours d'essais (pour les nouveaux élèves) sont possibles.

Si le dossier n'est pas complet à la rentrée, l'élève ne sera pas admis en cours.

Les inscriptions se terminent la veille des vacances de la Toussaint. Aucune inscription ne sera faite après cette date, dans l'intérêt du groupe et de sa progression.

5. Paieement et arrêt

La cotisation annuelle ainsi que l'adhésion (valable à vie, pour tout nouvel adhérent et par famille) peuvent être réglées par :



- un paiement en ligne (HelloAsso) en une ou trois fois
- ou par chèque, en une ou trois fois, à l'ordre de Cendrillon.

En cas de facilité de paiement en trois fois, les cotisations sont réglées à la rentrée, en décembre et en mars.

Il appartient à l'adhérent de veiller à la validité de sa carte de paiement.

Toute année commencée est entièrement due (à l'exception de deux cours d'essai du début d'année pour tout nouvel adhérent).

Un remboursement peut-être effectué en cas d'arrêt maladie/ accident avec justificatif et dans le cas d'un arrêt de plus de 4 cours consécutifs.

De même, un remboursement peut-être effectué en cas de déménagement de plus de 100 km.

Le remboursement se fera sur la base d'un coût de 5€ /cours (pour les cours d'une heure) et de 6€ (pour les cours de plus d'une heure).

6. Communication

La diffusion des informations aux adhérents est réalisée tout au long de l'année par email, via l'adresse renseignée lors des inscriptions.

De plus, certaines informations sont diffusées au grand public via le blog de notre site internet et nos réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Il appartient aux adhérents de se tenir informés du maintien des cours.

7. Gala de fin d'année

Un spectacle est organisé, chaque fin d'année, préférentiellement un weekend de juin (ou mai) à l'Espace Concorde de Villeneuve d'Ascq.

La participation au spectacle et aux répétitions de préparation au gala est obligatoire pour tout élève inscrit (hors cours de danse adultes sans spectacle).

La ou les répétitions générales sur scène se déroulent le vendredi précédent le week-end de gala et/ou le samedi matin du premier jour de gala. De même, une répétition un dimanche matin du mois de mai est organisée avec l'ensemble des élèves de Cendrillon au studio Cata.

Le gala fait partie intégrante de l'apprentissage de l'élève et de son épanouissement. Le maintien des cours n'est pas garanti à la rentrée des vacances d'avril en cas de non participation au gala; il en revient à la décision du professeur et de la progression des élèves dans leur préparation au gala. De même, aucun remboursement ne sera accordé en cas de non participation au gala.

Les dates seront communiquées au plus tôt (avant la fin du mois de janvier).

L'espace Concorde étant très prisé, il appartient aux services municipaux d'organiser les différentes demandes associatives Villeneuvoise selon les pré-choix faits en amont.

Le spectacle se déroule sur deux jours : samedi à partir de 18h et dimanche à partir de 16h.

Les élèves d'éveil, d'initiation et de classique 3 se représenteront sur une seule journée. La répartition des cours est communiquée au plus tôt en janvier ou février.

L'achat, la location des costumes et accessoires et la réalisation des décors étant pris en charge par l'association, tout refus ou désistement de participation au gala entraînera l'encaissement du chèque de caution de 40€ déposé lors de l'inscription.